

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 26 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 20 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Madame Farida REBOUH, Adjointe au Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Jocelyn BUREAU, Newroz CALHAN, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Jean Pierre FROMONTEIL À Eric COUVEZ, Liliane NGENDAHAYO À Guylaine YHARRASSARRY, Joao DE OLIVEIRA À Driss SAÏD, Françoise DELABY À Marcel COTTIN, Mohamed HARIZ À Hélène CRENN, Bernard FLOC'H À Matthieu ANNÉREAU

ABSENT : Bertrand AFFILÉ

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jocelyn BUREAU

DÉLIBÉRATION : 2023-057

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2022

DÉLIBÉRATION : 2023-057
SERVICE : DIRECTION DES RESSOURCES STRATÉGIQUES

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2022

RAPPORTEUR : Marcel COTTIN

Il est proposé au Conseil Municipal de Saint-Herblain réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 :

Ce jour,

Considérant que le compte administratif et le compte financier présentent un excédent qu'il convient d'affecter,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte financier présente :

Un excédent d'exploitation de 25 071 171.56 € au titre de la gestion 2022
Comprenant un résultat antérieur reporté de 14 906 763.89 €

- de décider d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Réserves (excédent de fonctionnement capitalisé) : 7 774 557.69 €

Report à nouveau pour : 17 296 613.87 €

- **de décider d'affecter le résultat comme suit :**

POUR MEMOIRE	EUROS
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	-
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	14 906 763 .89 €
Plus-Values de cession des éléments d'actif	-
Virement à la section d'investissement	-
RESULTAT DE L'EXERCICE : Excédent Déficit	10 164 407.67 €
A) EXCEDENT AU 31 DECEMBRE 2022	25 071 171.56 €
Affectation obligatoire :	-
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	-
- aux réserves règlementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisation)	-
- à l'exécution du virement à la section d'investissement	7 774 557.69 €
Solde disponible	17 296 613.87 €
Affecté en report à nouveau comme suit :	
- dès le BP 2023	Néant
- Au BS 2023	17 296 613 .87€
Déficit résiduel à reporter (Budget Primitif 2023)	
B) DEFICIT AU 31 DECEMBRE 2022	Néant
- Déficit antérieur reporté (report antérieur débiteur)	
- Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report antérieur créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget Primitif 20(N + 2) (1)	
Excédent disponible (voir A – Solde disponible)	

(1) N + 1 pour les services non érigés en régie

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

30 voix POUR

7 voix CONTRE

5 ABSTENTIONS

Saint-Herblain le : 26/06/2023

Le secrétaire de séance

Le Maire

Jocelyn BUREAU

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 29/06/2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 29/06/2023